

PERMIS D'AMENAGER

PLAN DE COMPOSITION REGLEMENT GRAPHIQUE

PA 4

Référence: 9518/250306

Date d'origine: 22/12/2025

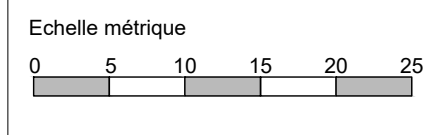
Date de Modification:

indice: A

Architecte

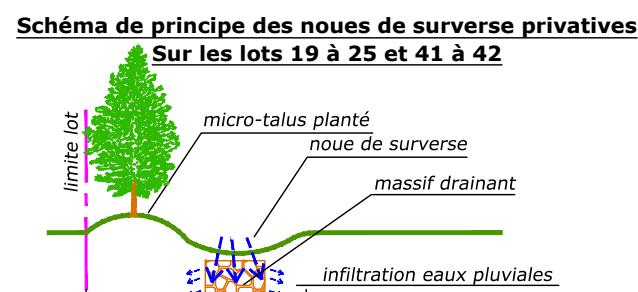
BAUDON François
Architecte D.P.L.G
3, rue Bretonnaise - 49300 CHOLET
Tél : 02 41 62 59 83 - Email : contact@architectebaudon.fr

Géomètre - BET VRD



Surplus de propriété à rétrocéder

Les superficies et les cotes sont notées à titre indicatif, elles ne seront définitives qu'après bornage.



LEGENDE	
	Chaussée (enrobé)
	Voie partagée
	Accès lot (enrobé)
	Enrobé clair
	Chaussée (enrobé grenaillé)
	Dalles béton engazonnées
	Piétonnier
	Secteur traité en piétonnier et en enrobé au droit des accès aux lots
	Espace vert
	Arbre à planter (position et nombre figuratif)
	Noues engazonnées
	Circulation sens unique
	Circulation double sens
	Zone non constructible
	Zone dans laquelle les constructions sont limitées en hauteur à un rez-de-chaussée (Cf. PA10 Règlement Pièce écrite)
	Accès véhicules motorisés interdit
	Arbres existants à conserver (protégés au PLU)
	Haie existante à conserver (hors opération)
	Haie existante à conserver
	Haie existante ou à réaliser par l'acquéreur du lot
	Clôture végétale à réaliser par l'acquéreur du lot
	Emplacement préférentiel de l'ouvrage GIEP privatif
	Zone non constructible réservée à la noue de surverse des ouvrages GIEP privés (Cf. schéma)

Voirie d'accès à la charge de la commune (hors périmètre PA)

Surplus de propriété à rétrocéder

Transfo potentiel (emplacement de principe)

Zone de stockage temporaire (jour de levé) des bacs de déchets des lots 40 à 46

Périmètre lotissement

Mise en place de barrières sélectives

Rue des Loriots

Rue d'Escoubleau

LES TER